



PROCÈS-VERBAL

MARS 2020

Le 24 février 2020 à 19 heures, séance de travail avec les membres du conseil de Fabrique.
Réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil du 2 mars 2020.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil, le lundi 2 mars 2020 à 19 heures 30.

SONT PRÉSENTS : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Sylvain Gagné-Bernier, Rémi Laprise, Mario Nadeau et Mathieu Therrien, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant la totalité.

Madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 3 février 2020 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Demande de subvention (dons) ;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :
 - Demande de dérogation mineure ;
 - Mandat pour l'application des règlements d'urbanisme et de nuisances, résolution ;
 - Autorisation d'achat de veste de sécurité chez Sécurité Médic inc. ;
 - Contrat de déneigement, autorisation de verser le paiement de mars 2020 ;

- Rapport d'activité annuelle 2019, sécurité incendie, résolution ;
 - Vérification annuelle autopompe, camion-citerne, pompe portative, Jacques Thibault Pierreville ;
 - Formation Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens – webinaire 10 mars, coût 125 \$/par personne ;
 - Vente pour non-paiement de taxes, résolution ;
 - Mandat à un notaire pour un projet de contrat de cession du bâtiment église, d'une parcelle de lot, projet de contrat de location pour espace de bureau, d'entreposage avec entente pour les activités liturgiques dans l'église ;
9. Varia ;
 10. Comptes ;
 11. Période de questions ;
 12. Levée de la séance.

Résolution : 01-03-2020

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2020

Une copie du procès-verbal du 3 février 2020 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-03-2020

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-03-2020 (autorisation d'utiliser le local La Rafale comme point de service Maison de jeunes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'autoriser l'organisme Maison des jeunes des Frontières du Sud, à titre gratuit, d'utiliser le bâtiment La Rafale comme point de service Maison des jeunes. L'organisme doit aviser la municipalité des dates d'utilisation du bâtiment, mentionner le nom de la personne adulte responsable des ateliers et s'entendre pour l'ouverture et la fermeture dudit

bâtiment. L'organisme doit entretenir les lieux après chaque atelier. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 04-03-2020 (mandat de vérification NSW control)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU de mandater l'entreprise MSW contrôle pour la vérification et réparation, s'il y a lieu, du système de ventilation et de chauffage du bâtiment situé au 111 de la Station, site des eaux usées. D'accepter les tarifs horaires du technicien et autres frais, tel que soumis. D'autoriser madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton le document d'acceptation des tarifs horaires et autres frais. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 05-03-2020 (demande de commandite)

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU de verser une commandite de 75 \$ pour le Gala méritas 2020 de l'école secondaire de Saint-Paul. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. André Bernard, responsable du service en sécurité incendie et de la voirie, est présent. Il donne un compte-rendu des travaux réalisés et en cours. Le 3 mars, il y aura une formation pour certains pompiers pour le détecteur 4 gaz.

M. Sylvain Gagné-Bernier, conseiller responsable des dossiers du Centre de Plein-Air, mentionne que le conseil d'administration du Centre va se réunir pour discuter de la nouvelle saison et rencontrer les employés.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 06-03-2020 (demande de dérogation mineure)

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'une résidence secondaire ayant une profondeur de 4,88 mètres (16 pieds) et une superficie de plancher de 29,73 mètres carrés (320 pieds²) lorsque le règlement de zonage no 2-90, article 5.2.3, stipule que tout bâtiment résidentiel situé à moins de 150 mètres d'un chemin public doit avoir une superficie minimale de 40 mètres carrés ainsi qu'une façade et une profondeur minimale de 6 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ne respecte pas la profondeur minimale exigée ;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme s'est réuni et recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour la construction d'une

résidence secondaire d'une superficie inférieure aux normes exigées dans le règlement de zonage 2-90 ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure et de permettre l'émission d'un permis de construction pour une résidence secondaire qui sera située au 408 de la route Marceau, cadastre 6 050 793. La résidence aura une profondeur de 4,88 mètres (16 pieds) et une superficie de plancher de 29,73 mètres carrés (320 pi²) alors que le règlement de zonage 2-90, article 5.2.3, stipule que tout bâtiment résidentiel situé à moins de 150 mètres d'un chemin public doit avoir une superficie minimale de 40 mètres carrés ainsi qu'une façade et une profondeur minimale de 6 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 07-03-2020 (mandat pour l'application des règlements d'urbanisme et de nuisances)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paroisse Sainte-Apolline-de-Patton partage, par entente, une ressource de la MRC de Montmagny pour l'application des règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Valérie Gagné, inspecteur intermunicipal, est présentement nommée inspecteur en bâtiment responsable de l'émission des permis et de faire l'application des règlements d'urbanisme et de la protection de l'environnement pour notre municipalité (résolution 15-03-2007) ;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'y ajouter M. Pierre-Olivier Bélanger à titre d'adjoint à l'inspecteur intermunicipal en cas de besoin pour l'application du règlement d'urbanisme, des règlements 06-2018, règlement sur les nuisances et 05-99, règlement concernant les animaux ;

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter la tâche de Mme Gagné, il est important d'ajouter, avec M. André Bernard, inspecteur municipal, l'application des règlements 06-2018, règlement sur les nuisances et 05-99, règlement concernant les animaux ;

En conséquence, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que madame Valérie Gagné, inspecteur intermunicipal, soit nommée comme inspecteur en bâtiment (ou régional), responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de l'émission des permis ainsi que M. Pierre-Olivier Bélanger à titre d'adjoint à l'inspecteur régional en cas de besoin. De plus, que Mme Gagné et M. Bélanger soient mandatés avec M. André Bernard, inspecteur municipal, à faire appliquer les règlements 06-2018, règlement sur les nuisances et 05-99, règlement concernant les animaux. Qu'ils soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité paroisse Sainte-Apolline-de-Patton les différents permis et constats d'infractions, s'il y a lieu. Cette résolution abroge la résolution 19-06-2011 concernant ce sujet. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 08-03-2020 (autorisation d'achat de veste de sécurité)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de 4 vestes de sécurité pour le service incendie avec logo de l'entreprise Sécurité Médic enr. Estimation des coûts : 113,60 \$, plus les taxes et les frais de transport. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 09-03-2020 (contrat déneigement, autorisation de paiement)

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de verser à M. Tony Deschênes la somme de 42 540,75 \$ ce qui correspond au quatrième versement du contrat de déneigement pour la saison 2019-2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 10-03-2020 (rapport d'activité annuel du Service de sécurité incendie)

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de certaines actions prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC ;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ces actions et le transmettre à la MRC ;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a conséquemment complété ledit rapport ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Rémi Laprise et unanimement résolu :

D'adopter le Rapport d'activité annuel du Service de sécurité incendie présentant les actions réalisées pendant l'année 2019 en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adoptée par la MRC de Montmagny et applicable à la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton.

Que le Conseil municipal a pris connaissance des données du Rapport d'activité annuel du Service de sécurité incendie et qu'il l'adopte tel quel.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny et au directeur du Service de la sécurité incendie. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 11-03-2020 (vérification annuelle autopompe, pompe portative et camion-citerne)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'autoriser la vérification annuelle de l'autopompe, le camion-citerne et la pompe portative par l'entreprise Jacques Thibault Pierreville, vérification à Notre-Dame-du-Rosaire entre le 15 et 19 juin 2020. Total de la dépense 475.00 \$, plus les taxes applicables. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 12-03-2020 (formation)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU d'autoriser madame Doris Godbout, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que M. André Bernard, responsable de la voirie, à suivre la formation webinaire intitulée « Impacts municipaux du nouveau Règlement provincial sur les chiens dangereux ». Coût de la formation 125 \$/personne, plus les taxes applicables. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 13-03-2020 (procédure de vente pour taxes)

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire trésorier et directeur général a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie conformément aux dispositions de 1022 et suivants du code municipal ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rémi Laprise
APPUYÉ PAR M. Mario Nadeau

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des taxes impayées.

D'ORDONNER la vente pour taxes des immeubles sur lesquels des taxes impayées n'ont pas été payées en tout ou en partie sur les immeubles suivants :

<u>Numéro de matricule</u>	<u>Lot</u>	<u>Adresse de l'immeuble</u>
2681 92 0169 0 000 0000	3 912 748, 3 912	749 rang St-Jean
2780 49 8293 0 000 0000	3 912 773, 3 912	774 rang St-Jean
2781 12 1901 0 000 0000	3 768 713	rang Saint-Jean
2681 83 9810 0 000 0000	3 768 710	rang Saint-Jean
2780 68 4606 0 000 0000	3 768 714	rang Saint-Jean
2781 01 1186 0 000 0000	3 912 750, 3 912	751 rang St-Jean
2781 31 1632 0 000 0000	3 768 715	rang Saint-Jean
2885 03 7939 0 000 0000	3 770 618	512 rte Principale
2885 14 9084 0 000 0000	5 014 992	527 rte Principale
3284 01 5932 0 000 0000	3 770 019, 6 270 174	274 rg St-Joseph
2980 92 6553 0 000 0000	3 769 732	2° rang Talon

DE DEMANDER au secrétaire-trésorier et directeur général de transmettre la présente résolution à la MRC de Montmagny afin que celle-ci procède, jeudi le 14 juin 2018, à la vente par enchère publique des immeubles mentionnés ci-haut.

DE MANDATER la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité à enchérir et acquérir ces immeubles au montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales (1038 C.M.). Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 14-03-2020 (mandat notaire)

CONSIDÉRANT QU'à plusieurs reprises les membres du conseil de Fabrique Ste-Apolline et du conseil municipal de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton se sont réunis pour discuter d'un projet de cession du bâtiment église avec terrain comprenant le Sacré-Cœur (cadastre 5 014 983) et d'une parcelle du lot 3 770 419 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE s'il y a cession du bâtiment église à la municipalité, le conseil de Fabrique désire louer un espace bureau, d'entreposage et avoir une entente pour poursuivre ses activités liturgiques dans l'église ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de mandater madame Johanne Cloutier, notaire, à préparer un projet de contrat de cession du bâtiment église et du lot 5 014 983 à titre gratuit d'une parcelle du lot cadastre 3 770 419. De préparer un projet de contrat de location pour un espace bureau, d'entreposage avec entente pour la poursuite des activités liturgiques dans la sacristie et au besoin dans l'église. La dépense, pour couvrir les frais de préparation du projet de cession et d'un contrat de location n'étant pas prévue dans le budget 2020, sera prise dans le poste budgétaire 59-110-10 surplus de fonctionnement non affecté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. **VARIA**

Aucun.

10. **COMPTES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Doris Godbout

Salaires du 26 janvier au 22 février 2020

9 646,43 \$

Résolution : 15-03-2020 (comptes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 106 903,72 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions au public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 16-03-2020 (levée de la séance)

Il est 19 heures 57. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Doris Godbout, d.g. et sec.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Site Web : www.sainteapollinedepatton.ca

Facebook : www.facebook.com/Municipalite.Sainte.Apolline.de.Patton
